

originale qui prévoyait une formule plus souple et plus juste pour les nécessiteux.

Le gouvernement a élaboré une philosophie de la sécurité sociale qui consiste à aider les gens dans le besoin tout en évitant de porter atteinte à leur dignité d'êtres humains, et c'est en vertu de ce concept nouveau de la sécurité sociale que le gouvernement propose un régime de revenu garanti pour les vieillards pensionnés.

• (5.30 p.m.)

J'ai donc été fort surpris de voir la résistance de certains membres de l'opposition devant cette attitude éclairée sur la sécurité sociale. J'aurais cru que l'opposition accueillerait favorablement le programme de revenu minimum garanti pour les pensionnés de la vieillesse. Je m'étonne aussi beaucoup de constater que certains cherchent à associer ce régime à l'évaluation des ressources. Il est bien évident pour quiconque étudie le programme, que ce dernier diffère sensiblement de ce qu'on a appelé l'évaluation des ressources. J'ai pu m'entretenir de cette question assez longuement avec un grand nombre de pensionnés de la vieillesse de ma circonscription et je leur ai expliqué la méthode qui sera adoptée aux termes de ce programme. Mes commettants appuient ce programme presque à l'unanimité. Malheureusement, il y a encore bien des gens dans Grand Falls-White Bay-Labrador qui ne jouissent pas d'un niveau de vie aussi élevé que celui des habitants des régions plus peuplées. Certains groupes savent peut-être mieux que d'autres ce que comporte l'évaluation des ressources. Je constate donc avec plaisir que le programme ne comporte pas d'évaluation de ce genre.

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'aucune autre mesure législative présentée à la Chambre ait jamais suscité plus d'intérêt chez ceux qui en profiteront directement et je doute fort qu'il y ait bien d'autres projets de loi qui répondent mieux aux besoins des intéressés. Les bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse recevront, grâce au supplément, un revenu garanti de \$105 par mois lorsque la Chambre adoptera la mesure. Cette somme ne sera pas diminuée si un pensionné est propriétaire de maison, s'il reçoit un cadeau, s'il touche des prestations d'assistance sociale versées par une municipalité ou par un ministère provincial ou fédéral, ou s'il reçoit une pension d'invalidité en vertu de la loi sur les accidents de travail, à titre d'assuré ou d'ancien combattant. Le régime peut fournir une aide accrue à ceux qui en ont besoin car il n'accorde pas de versements supplémentaires à ceux qui ont déjà un revenu considérable.

Nous savons tous que les fonds affectés à ces paiements ne proviennent pas d'une source intarissable et qu'il faudra à la longue lever de nouveaux impôts pour obtenir des deniers supplémentaires. Il est par conséquent bien préférable de rendre cette aide additionnelle disponible à ceux qui en ont besoin plutôt que d'avoir à imposer d'autres taxes si l'on verse des paiements aux personnes qui reçoivent déjà un revenu appréciable.

Ce projet de loi prévoit parmi ses nombreuses dispositions un supplément aux ayants droit qui n'ont qu'à remplir une formule peu compliquée, plus simple que celle de l'impôt sur le revenu et qui n'exigera aucun autre renseignement que ceux que l'on fournit présentement dans les formules de demande relatives à la sécurité de la vieillesse et à l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement actuel, en présentant une mesure destinée à aider toutes les personnes qui ont droit aux paiements de la sécurité de la vieillesse, sait que ce groupe se compose d'individus dont les sentiments et les droits sont essentiels. Vous comprendrez alors pourquoi dans l'étude de ce projet de loi je pense à ma propre circonscription de Grand Falls-White Bay-Labrador dans la province de Terre-Neuve et au Labrador ainsi qu'aux gens qui y vivent, semblables sans doute aux habitants d'autres régions du Canada.

Cette circonscription couvre une superficie de 142,000 milles carrés et son littoral s'étend sur environ 1,000 milles. On y trouve deux grands aéroports, un moulin de pâtes et de papier, ainsi qu'une industrie de bois de construction. Ses mines fournissent de l'amiante, du cuivre, du plomb, du zinc, de l'argent et du fer. Beaucoup de ports y sont aménagés. Il y a une industrie hydro-électrique en expansion rapide. Les pêches sont fructueuses et, naturellement, ces industries reçoivent l'appui des services municipaux, médicaux et autres, de même que des entreprises commerciales.

Le pourcentage des vieillards dans les centres de pêche du littoral ainsi que dans les villes plus anciennes dépasse celui des nouvelles collectivités qui ont surgi autour des régions industrielles. Aussi la proportion des ayants droit à la sécurité de la vieillesse a augmenté à l'avenant. La jeune génération qui se trouve en forte majorité dans les centres industriels a des parents et des grands-parents qui vivent bien souvent dans d'autres localités. Tout en étant pris par les exigences de leur nouvelle vie, ces jeunes saisissent, j'en suis sûr, l'importance de ce projet de loi qui assurera plus de confort et de sécurité aux vieillards qui vivent chez eux dans les terres intérieures ou au sein de la beauté farouche et la splendeur du littoral atlantique.